

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-cinquième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG/25)

7 - 11 novembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs en matière de navigation aérienne, y compris les priorités établies par la région dans le Plan régional de navigation aérienne

3.6 Autres initiatives de navigation aérienne**Initiatives de l'OACI pour le renforcement des capacités environnementales dans la région AFI***(Présenté par le Secrétariat)***SUMMARY**

Cette note de travail présente les activités de l'OACI pour le renforcement des capacités environnementales dans la région AFI, et le soutien apporté aux États à travers les initiatives du plan d'action des États, les exigences CORSIA et les carburants d'aviation durables.

L'action de la réunion est prévue au paragraphe 3

REFERENCE(S):

- Annexe 16
- ICAO Doc 9988

B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D - Développement économique du transport aérien, et E - Protection de l'environnement

1. INTRODUCTION

- 1.1 Plusieurs activités liées à la protection de l'environnement ont été menées dans la région AFI pour soutenir les États et ont donné des résultats positifs. Les Bureaux régionaux de l'OACI ont élaboré une stratégie de renforcement des capacités en 2019, qui vise à fournir un soutien direct aux États, par le biais d'ateliers et d'une coordination régulière avec les points focaux (FPs) des États ; les objectifs étant de se concentrer sur le partage d'informations sur les derniers développements à l'OACI en matière d'environnement, de fournir un soutien et de développer des activités de renforcement des capacités environnementales pour les États

2. DISCUSSION

- 2.1 En 2021 et 2022, les Bureaux régionaux de l'OACI ont organisé plusieurs réunions avec les États pour soutenir l'élaboration ou la mise à jour du plan d'action des États (SAP), la mise

en œuvre des exigences du système de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) et l'élaboration d'initiatives sur les carburants d'aviation durables (SAF). En outre, le Secrétariat a dispensé une formation aux États sur les outils environnementaux de l'OACI qui soutiennent les initiatives des États visant à réduire l'empreinte carbone de l'aviation. En plus de fournir un soutien technique individuel sur demande, plusieurs réunions virtuelles et appels vidéo avec des groupes d'États ont également été organisés.

- 2.2 En ce qui concerne les SAF, les Bureaux régionaux ont organisé un atelier virtuel en avril 2022. L'objectif de cet atelier était de partager des informations sur le processus de certification des SAF pour les carburants éligibles au titre de CORSIA (CEF).
- 2.3 Dans le cadre de CORSIA, la vérification des données relatives aux émissions de CO₂ des exploitants d'avions effectuant des vols internationaux est cruciale pour garantir la qualité et la robustesse du système. Le volume IV de l'annexe 16 de l'OACI définit les différentes étapes de la vérification à entreprendre au niveau des exploitants d'aéronefs, par un organisme de vérification et au niveau des États avant de soumettre les données sur les émissions de CO₂ à l'OACI. En juin 2022, un atelier a été organisé dans le but de guider les États sur les différentes étapes de la vérification, y compris l'explication de la vérification des données d'émissions de CO₂ dans CORSIA par les exploitants d'avions et les organismes de vérification et la conduite de la vérification de l'ordre de grandeur à effectuer par les États conformément à l'Annexe 16, Volume IV. En outre, les participants ont été formés à l'utilisation du CERT.
- 2.4 Afin d'aider les États de la région à développer et/ou mettre à jour leurs SAP, un événement sur les SAPs et les outils connexes tels que EBT et MAC a été organisé en août 2022. Des conseils ont été fournis sur le processus de développement des SAPs et sur les informations relatives aux SAPs en relation avec CORSIA.
- 2.5 À ce jour, 73 % des États des AFI ont élaboré et soumis leur SAPs à l'OACI. Cela inclut les 5 États de la région ESAF et les 5 États de la région WACAF qui ont mis à jour leur SAP au cours de la période 2021/2022. Il est important pour la réunion de noter que les États qui ont besoin d'aide pour élaborer ou mettre à jour leur SAPs peuvent contacter les Bureaux régionaux de l'OACI. Les organisations régionales sont également invitées à travailler en coordination avec l'OACI pour faciliter les activités de renforcement des capacités et éviter les duplications.
- 2.6 Pour mieux soutenir ses États membres dans la mise en œuvre de la CORSIA, l'OACI a élaboré un programme de renforcement des capacités appelé Assistance, Renforcement des capacités et Formation pour le CORSIA (ACT-CORSIA) qui a été approuvé par le Conseil en juin 2018. À cette occasion, le Conseil de l'OACI, a souligné l'importance d'une approche coordonnée dans le cadre du programme ACT-CORSIA de l'OACI pour harmoniser et rassembler toutes les actions pertinentes et promouvoir la cohérence des efforts de renforcement des capacités. Le Conseil a également demandé que tout partenariat bilatéral ou multilatéral entre les États soit coordonné avec l'OACI, afin que les progrès globaux de ces efforts coordonnés soient suivis.
- 2.7 Dans le cadre du programme ACT-CORSIA de l'OACI, des partenariats entre États ont été établis dans les régions. S'appuyant sur cette approche réussie et coordonnée dans le cadre de l'OACI, des partenariats CORSIA ont été établis dans diverses régions de l'OACI, impliquant 16 États donateurs (dont 3 des régions ESAF et WACAF) et 98 États bénéficiaires.
- 2.8 Les Bureaux régionaux ont organisé plusieurs séminaires ACT CORSIA et des appels de coordination de suivi pour former les États avec le soutien du Nigeria, du Kenya et de l'Afrique du Sud. La phase 3 d'ACT CORSIA en 2022 s'est concentrée sur la mise en œuvre des exigences de déclaration et de vérification des émissions de CO₂ en utilisant le CORSIA Central Registry (CCR).
- 2.9 L'OACI a lancé récemment, en juin 2022, un nouveau programme visant à soutenir ses États membres dans le développement et le déploiement de carburants d'aviation durables - Assistance,

renforcement des capacités et formation de l'OACI pour les carburants d'aviation durables (ACT-SAF). L'objectif de ce nouveau programme est de fournir un soutien adapté aux États à divers stades du développement et du déploiement des carburants d'aviation durables, de faciliter les partenariats et la coopération sur les initiatives de carburants d'aviation durables sous la coordination de l'OACI et de servir de plateforme pour faciliter le partage des connaissances et la reconnaissance de toutes les initiatives de carburants d'aviation durables dans le monde. Les Bureaux régionaux de l'OACI jouent un rôle important en réunissant les partenaires régionaux et en soutenant les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre. Actuellement, 13 États de la région AFI ont rejoint ACT- SAF. Les États membres sont invités à contacter l'OACI pour faire partie du programme.

3. ACTION PAR LA REUNION

3.1 La Reunion est invitée :

- a) Noter les informations présentées dans le Papier
- b) Inviter les Etats à contacter les Bureaux régionaux de l'OACI pour tout soutien en matière d'environnement, comme le développement ou la mise à jour de SAP, la mise en œuvre des exigences CORSIA et toute question relative au programme ACT-SAF.
